



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Mai 2021

Ouverture de la séance à 20 H 30

L' an 2021 et le 12 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué , s' est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de VOISIN Patrice Maire

Etaient présents : M. VOISIN Patrice, Maire, Mmes : AUVRAY Virginie, GRAUX Mélanie, GUICHARD Delphine, PINET Odile, TALHOUARN Sylvie, MM : BRETON Julien, PADOVAN Clément, PICAULT Alain, ROJO Sébastien

Absente excusée : Mme DE MACEDO Jessica

Absents ayant donné procuration : Mmes : GRAND CLEMENT Anaïs à Mme GUICHARD Delphine, LAURENT Sophie à M. PICAULT Alain, MM : CHATEIGNER Cyrille à Mme GRAUX Mélanie, GUISET Eric à Mme AUVRAY Virginie, JANISSON Denis à M. ROJO Sébastien, MILLET Emmanuel à M. PADOVAN Clément

Absents : Mme BENOIST Pauline, M. GUERIN Pierre-Henri

Date de la convocation : 06/05/2021

Date d'affichage : 06/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 25/05/2021

et publication ou notification

du : 25/05/2021

I. PREAMBULE

A été nommé(e) secrétaire : M. PADOVAN Clément

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 avril 2021 est adopté.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Compte-rendu de la commission des finances du 05/05/2021

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Convention pour l'installation d'équipements techniques sur la parcelle communale cadastrée section AE n°63 situé rue Maurice GILBERT à Patay
Vote des subventions aux associations
Tarif des droits de place de la foire de la Toussaint
Demande de subvention du Lycée Charles Péguy dans le cadre d'un appel à projet du Conseil de Vie Lycéenne (CVL)

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

Convention pour l'installation d'équipements techniques sur la parcelle communale cadastrée section AE n°63 situé rue Maurice GILBERT à Patay réf : D_2021_035

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du déploiement de la fibre, LOIRET FIBRE doit procéder, à l'implantation d'un équipement de télécommunication (local technique, nœud de raccordement optique NRO).

Dans ce contexte, LOIRET FIBRE a besoin d'une superficie de 20 m² environ et propose une convention pour l'installation d'équipements techniques pour l'implantation de cet équipement d'une durée de 25 années sur un terrain appartenant à la commune : parcelle communale cadastrée section AE n°63 situé rue Maurice GILBERT à Patay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** l'installation d'un équipement de télécommunication NRO sur la parcelle cadastrée section AE n°63.

⇒ **Valide** les termes de la convention tels que proposés.

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision après obtention des différentes autorisations d'urbanisme et tous documents liés à ce dossier.

Vote des subventions aux associations réf : D_2021_036

Afin d'arbitrer les demandes de subventions des associations, il leur est demandé de fournir différents éléments (questionnaire sur l'activité et le nombre de membres Patichons et non Patichons, le bilan 2020, le prévisionnel 2021 et le montant de trésorerie) pour accompagner leur demande.

La commission finances a analysé santé financière de nos associations qui se financent en majorité grâce à l'organisation de lotos, de concours, de fête... ou par les cotisations de leurs adhérents. Les subventions représentent un apport marginal mais nécessaire.

Les propositions de la commission finances sont annexées à la présente délibération et soumises à l'approbation du conseil municipal.

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention 2020 votée par le Conseil Municipal	Montant de la subvention 2021 votée par le Conseil Municipal
Amicale des Sapeurs-Pompiers	0 €	450 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Sect JSP	400 €	400 €
APEL Jeanne d'Arc	524 €	300 €
Association des Parents d'Elèves APEEPP	250 €	200 €
BCP Basket	1 380 €	0 €
Bougez Bougez	180 €	0 €
CLAP	0 €	0 €
Club Pongiste de Patay	800 €	400 €
Comité de Saint Jean	800 €	600 €
Ecole maternelle (coopérative)	380 €	200 €
Ecole élémentaire (coopérative)	380 €	200 €
Ecole élémentaire USEP	230 €	200 €
Familles Rurales Arbre de Noël (familles)	480 €	300 €
Harmonie de Patay	3 000 €	1 500 €
Parrainage des anciens	280 €	200 €
PARC Rugby	300 €	500 €
Pédale patichonne	480 €	400 €
Les Résidents du Trianon	200 €	200 €
RSP Football	1 480 €	1 100 €
Souvenir Français	300 €	300 €
UCCP	230 €	500 €
Association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Orléans	0 €	100 €
Association des Maires du Loiret	997 €	997 €
Total	13 071 €	9 047 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré, les élus membres des Conseils d'Administration des Associations concernées ne prenant pas part au vote, chacun en ce qui le concerne), l'Assemblée procède au vote des subventions de fonctionnement au profit des différentes associations locales, au titre de l'année 2021. Les domaines concernés sont le sport, la culture, l'aide sociale, l'environnement, les associations patriotiques, le scolaire et les associations diverses.,

⇒ **Décide** d'attribuer une subvention aux associations indiquées dans les tableaux en annexe, et indique que la somme globale est imputée au compte 65741 du Budget Primitif 2021.

Tarif des droits de place de la foire de la Toussaint

réf : D_2021_037

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser et de délibérer sur les tarifs 2021 des droits de place perçus à l'occasion de la foire de la Toussaint.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

Tarif de la foire à tout (particuliers sur le vide-grenier) :

- ◆ 5,00 € TTC pour 10 m de linéaire de façade,
 - ◆ 3,00 € TTC pour 5 m de linéaire de façade,
 - ◆ 2,00 € TTC pour 3 m de linéaire de façade,
- sur 1 m de profondeur.

Tarif de la foire partie professionnels :

- Le mètre linéaire de façade sur 1 mètre de profondeur : 3,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Adopte** les tarifs des droits de place de la foire de la Toussaint tels que proposés ci-dessus pour la foire de la Toussaint 2021,

⇒ **Dit** les recettes seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes.

⇒ **Charge** monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention du Lycée Charles Péguy dans le cadre d'un appel à projet du Conseil de Vie Lycéenne (CVL)

réf : D_2021_038

M. le Maire expose que la délégation académique de la vie lycéenne du rectorat de l'académie Orléans-Tours lance un appel à projet « Vie Lycéenne » pour l'année scolaire 2020-2021.

L'académie Orléans-Tours met à disposition une dotation financière ayant pour objet d'encourager l'engagement et la participation des lycéens au sein de leur établissement et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Dans ce cadre, le Lycée Charles Péguy porte un projet « Ecolomur » consistant à réaliser un mur végétal. Il permettra d'améliorer la qualité de l'air, d'apporter un complément d'isolation phonique et thermique et offre une esthétique qui embellit la façade.

L'équipement sera constitué d'installations de modules en plastiques montés sur une structure aluminium pouvant accueillir plusieurs variétés de plantes afin de créer un mur végétal.

Sont impliqués dans le projet les élus du CVL, des élèves en DNMADE, cinq élèves de la seconde à la terminale et des agents et enseignants de l'établissement.

Pour la réalisation de ce projet estimé à 11 625,59 € HT soit 13 950,70 € TTC, le Lycée Charles Péguy sollicite la commune pour l'octroi d'une aide financière.

Participent également à ce projet financièrement la Région Centre Val de Loire, des entreprises privées de la région centre et des banques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à 13 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

⇒ **Décide d'accéder** à la demande de subvention du Lycée Charles Péguy d'Orléans pour un montant de 150,00 €.

⇒ **Indique** que la somme globale est imputée au compte 65741 du Budget Primitif 2021.

III. QUESTIONS DIVERSES

Complément de compte-rendu:

M. le Maire :

- Annonce le décès du mari de Madame Corinne MAILLET ;
- Fait un point sur la deuxième vague de vaccination organisée à Patay par le Conseil Départemental ;
- A été contacté par un médecin généraliste susceptible d'être intéressé pour s'installer à Patay ;
- Annonce une réunion du comité de projet « Petites Villes de Demain » le vendredi 11 juin ;
- Indique que le sous-préfet se déplacera à Patay le 18 mai dans le cadre du projet de création d'une Maison France Services et afin de visiter la friche industrielle CHANTOPAC.

Madame Delphine GUICHARD :

- Demande aux conseillers municipaux de remonter à Monsieur MAGNAUD, les problèmes occasionnés par des jeunes dont ils auraient connaissances.

Madame Virginie AUVRAY :

- Evoque le cas de Monsieur MASSON et les inquiétudes suscitées.
- Relais une demande du Kiosque à pizza pour l'élagage des arbres qui sont à proximité et dont les noix qui tombent sur le sol attirent les rats ce qui pose des problèmes d'hygiène pour le kiosque.

Monsieur Julien BRETON :

- Relais une demande de Madame GODARD qui souhaite que la municipalité porte une réflexion sur le positionnement des passages piétons, notamment près du CTM, près du silo et boulevard de Vaucouleurs. Un audit de sécurité pourrait être demandé au Conseil Départemental.
- Demande à Monsieur le Maire si le comptage prévu rue de la Gare a été réalisé. Monsieur le Maire répond qu'il sera fait très prochainement.
- Souhaite qu'un rappel soit fait aux agents communaux car certains roulent beaucoup trop vite, cela concerne notamment le Kangoo électrique.
- Interroge Monsieur le Maire sur la relance du projet ferroviaire. Monsieur le Maire fait un point sur ce projet.

Monsieur Alain PICAULT :

- Rappelle qu'il est nécessaire de changer la vitre de la boîte à livres et qu'il était prévu de faire et d'apposer sur la boîte à livres une plaque avec le nom des élus du CMJ.
- Propose de réactiver la commission des chemins.

Madame Odile PINET :

- A reçu 2 devis pour des animations lors de la foire de la Toussaint. Monsieur Eric GUISET doit animer une commission sur ce sujet. Madame PINET indique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces animations culturelles. Monsieur le Maire propose de réserver ces animations.
- A fait le tour des anciens pour la vaccination. Tous semblent avoir été vaccinés.

Séance levée à: 22:30

M. Patrice VOISIN	Mme Odile PINET	Absent Ayant donné pouvoir à Mme Virginie AUVRAY	M. Eric GUISET	Mme Delphine GUICHARD	
M. Sébastien ROJO	Absent Ayant donné pouvoir à M. Sébastien ROJO	M. Denis JANISSON	Absente Ayant donné pouvoir à M. Alain PICAULT	Mme Sophie LAURENT	Mme Sylvie TALHOUARN
Absent Ayant donné pouvoir à M. Clément PADOVAN	M. Emmanuel MILLET	Absente Ayant donné pouvoir à Mme Mélanie GRAUX	M. Cyrille CHATEIGNER	Mme Virginie AUVRAY	Mme Mélanie GRAUX
M. Julien BRETON	Absente	Mme Pauline BENOIST	Absente Excusée	Mme Jessica DE MACEDO	M. Clément PADOVAN
Absent	M. Pierre-Henri GUERIN	Absente Ayant donné pouvoir à Mme Delphine GUICHARD	Mme Anaïs GRAND-CLEMENT	M. Alain PICAULT	

En mairie, le 25/05/2021

Le Maire



Patrice VOISIN